



FEDERATION NATIONALE AUTONOME  
DES  
PUPILLES DE LA NATION ORPHELINS DE GUERRE

**Anne CHALONS**  
*OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR*  
**Présidente Nationale**  
*Présidente Régionale*  
*Bourgogne Franche-comté*  
*Vice présidente de la*  
*commission mémoire solidarité*  
*ONACVG 39*  
**3 B rue Marcel Aymé**  
**39100 DOLE**

**Dole le 11 août 2019**

à Madame Nicolle CHRETIEN  
47 avenue de Provence  
26320 Saint Marcel les Valence

Chère Madame,

C'est avec intérêt que j'ai lu votre courrier de soutien, que m'a transmis notre secrétaire nationale.

J'ai pu constater l'intérêt que vous portez à notre dossier que je défends, en qualité de vice présidente nationale et aujourd'hui de présidente Nationale depuis plus de 15 ans, avec les orphelins pupilles de la nation qui refusent de baisser les bras.

Nous pensons que notre cause est bien fondée et que si la loi est insuffisante, il faut la faire progresser.

Nous avons toutes et tous entre 70 et 80 ans et nous refusons de démissionner devant l'injustice.

Nous avons le soutien de nombreux élus de tous bords. Ils considèrent notre démarche comme « fondamentalement juste » et nous respectent.

Ils constatent que le devoir de mémoire et de reconnaissance n'était pas respecté pour les pupilles orphelins notamment de 39/45.

J'ai appris le décès de Monsieur GOUJAT. Je l'avais rencontré il y a plusieurs années.

A l'époque, celui-ci considérait que les orphelins ne pouvaient pas prétendre à des droits supérieurs à ceux octroyés aux anciens combattants.

Je vous avoue que nous n'étions pas sur cette ligne, la considérant comme insuffisante au regard du préjudice subi par les orphelins. (perte d'un père voir des deux parents).

Je viens de rencontrer son remplaçant Monsieur LEPINE avec qui nous trouverons, je l'espère, une application juste du droit à réparation pour les Orphelins, comme pour les anciens combattants.

Votre proposition d'aide est très gentille, nous ne manquerons pas de faire appel à vous pour nous accompagner dans nos démarches au bénéfice des pupilles et orphelins de guerre

Je demeure à votre disposition pour vous apporter les informations que vous souhaitez sur nos activités, que vous pouvez aussi consulter sur notre site <https://pupille-orphelin.fr/>

Je souhaiterais publier votre courrier de remerciements sur notre site, puis-je avoir votre consentement pour ce faire ?

Madame et chère Pupille Orpheline, veuillez accepter l'expression de mes sentiments cordiaux.